

25/06/2019



AVIS DE L'AUTORITE DES SERVICES ET MARCHES FINANCIERS PUBLIE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 78 DE LA LOI DU 21 NOVEMBRE 2017

La cotation de l'instrument financier Nyrstar, ISIN BE0974294267, est suspendue sur Euronext Brussels le 25/06/2019 à partir de 09:00 CET dans l'attente de la publication d'un communiqué de presse.

Source URL: <https://www.fsma.be/fr/news/communique-de-presse-relatif-la-suspension-de-la-cotation-de-nyrstar-0>